



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

SEANCE DU 24 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre janvier à quatorze heures trente, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Angles, légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Joël MONVOISIN, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : janvier 2023.

Nombre de membres en exercice : 11

PRESENTS membres élus : M. MONVOISIN Joël, Jacques FOUCHARD, Françoise JOUANE, Mme MASSON Catherine, Mme LASCAUX Marie-Denise

PRESENTS membres nommés : Mme PERCOT Patricia, Mme THOUVIGNON Patricia, M. Charles DAVIAU

Pouvoirs : M. PHELIPEAU à M. MONVOISIN
Mme WILLIOT à Mme THOUVIGNON
Mme MAUPETIT à Mme JOUANE

Invitées : Mme Gaëlle MEGE, Directrice de l'EHPAD/CCAS et Mme Florence BOUDAUD, Chargée de mission au CCAS

Secrétaire : Mme THOUVIGNON

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 novembre 2022

Monsieur Le Président donne lecture du document et demande à l'assemblée délibérante d'approuver le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2022 pour la partie CCAS et la partie EHPAD.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2022.

Délibération N°23/01/24-01

2. CCAS/EHPAD : Avancements de grades 2023 et modification du tableau des effectifs

Monsieur Le Président expose :

Dans le cadre des promotions prévues au titre de l'année 2023 et compte tenu de la délibération 07/11/15-6 prise par le Conseil d'Administration du CCAS en date du 15 novembre 2007 sur le quota de promotion pour les avancements de grade, il convient de modifier le tableau des effectifs du CCAS comme suit :

Créations d'emploi	Suppressions d'emploi	Date d'effet
1 Adjoint administratif principal de 1ère classe Temps non complet	1 Adjoint administratif principal de 2ème classe Temps non complet	Au 5 octobre 2023
1 Agent social principal 2ème classe	1 Agent social	Au 2 février 2023
1 Agent social principal de 1ère classe	1 Agent social principal de 2ème classe	Au 1 ^{er} mai 2023
1 Adjoint administratif principal de 1ère classe	1 Adjoint administratif principal de 2ème classe	Au 1 ^{er} juillet 2023

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil d'Administration,

Adopte les modifications sur le tableau des effectifs du CCAS.

Délibération N°23/01/24-02

3. CCAS/EHPAD : Divers

- Proposition de résolution de Véronique BESSE visant à faire du grand âge une grande cause nationale en 2023.

Le Conseil d'Administration du CCAS soutient la proposition de résolution de Mme Véronique BESSE et délibère en ce sens :

Faire du grand âge une grande cause nationale en 2023

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

En 2025, la population française comptera 1 million de personnes âgées supplémentaires, en comparaison de novembre 2021, dont 100 000 personnes âgées en situation de très grande perte d'autonomie.

En 2040, 15% de la population aura plus de 75 ans. Ils étaient 6% en 1990.

En 2050, les plus de 80 ans représenteront 4,8 millions de personnes contre 1,5 million à ce jour. Quant aux personnes en très grande perte d'autonomie, elles seront 2,2 millions à cette échéance, alors qu'elles étaient 1,3 million en 2017.

Le vieillissement de la population française est donc bel et bien un enjeu majeur que l'Etat doit prendre à bras le corps. Il y a urgence à éviter les situations de multiples détresses chez nos aînés en les accompagnant de manière digne et juste dans la vieillesse. À ce jour, le cadre juridique, les moyens financiers et les modalités d'accueil ne sont déjà pas adaptés. Si nous n'agissons pas, cet état de fait risque de s'amplifier, et les drames humains en découlant vont se multiplier.

Premièrement, concernant le cadre juridique, la loi du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie a entériné la création d'une 5ème branche de la sécurité sociale dédiée à l'Autonomie. Cette loi devait répondre à 2 enjeux : réagir à ce qui a été mis en exergue durant la crise COVID, et anticiper une société de la longévité.

Or, cette 5ème branche propose des mesures conjoncturelles alors qu'une réforme structurelle s'impose. Selon le rapport Vachey de 2020, cette 5ème branche se limite à examiner les prestations qui pourraient faire l'objet de transferts d'une branche à l'autre transformant la création de cette branche en un « mécanisme de tuyauterie entre branches » au lieu de se donner l'ambition d'améliorer véritablement le droit des personnes.

Deuxièmement, le budget actuellement alloué est insuffisant ; soit environ 23 milliards d'euros annuellement par les pouvoirs publics (Etat et collectivités locales). Or, selon les professionnels du secteur, et dans le prolongement de différents rapports, tel que le rapport Libault de 2019, il manquerait aujourd'hui une dizaine de milliards d'euros. À horizon 2030, combien en faudra-t-il de plus ?

Troisièmement, les modalités d'accueil ne sont pas adaptées aux finances de nos aînés. Alors que 10% des 75 ans et plus (14,6% à l'échelle de la population) sont actuellement sous le seuil de pauvreté, le coût mensuel d'une chambre en EHPAD public est de 1700 euros. Dans ce cadre, de nombreuses personnes âgées n'ont pas les moyens financiers de subvenir aux frais induits par la prise en charge de leur dépendance dans ce type d'établissements.

Quatrièmement, outre les rémunérations, qui ne sont pas à la hauteur des enjeux, le travail des personnels soignants n'est pas assez connu et reconnu et les conditions de travail sont dévalorisées. Le rapport Bonnel et Ruffin de 2020 avait déjà mis en lumière la grande précarité des métiers du lien, et par conséquent la qualité de prise en charge. De ce fait, aujourd'hui, 63% des EPHAD ont des postes vacants depuis plus de 6 mois. Il y a donc urgence à lancer un grand programme attractif de recrutement. Selon le rapport El Khomri, de 2019, afin de faire face aux besoins, il faudrait recruter sur les cinq prochaines années 100 000 nouveaux professionnels dans l'ensemble des secteurs métiers du grand âge, à domicile et en établissement. Puisque les métiers d'accompagnement des personnes âgées n'attirent plus, qu'attendons-nous pour former du personnel qualifié, bien rémunéré et disposant des moyens d'exercice de leurs missions ? Une réflexion d'ampleur s'impose.

Au regard de l'ensemble de ces considérations, une loi globale sur les enjeux du Grand âge est impérative pour pallier aux difficultés actuelles et anticiper le vieillissement constant de la société française.

Dans ce cadre, un travail de d'analyse et de prospective est nécessaire afin d'assurer une meilleure cohérence et coordination des acteurs ; bien entendu en apportant les financements adéquats mais aussi en tenant compte des aspirations et souhaits d'une grande majorité de personnes âgées pour leur maintien à domicile.

En effet, alors que 87% des personnes âgées souhaitent vieillir à domicile, il faut définir une politique du logement claire, simple et adaptée par des subventions à l'investissement dans du matériel assurant ce maintien à domicile. Le statut des professionnels du soin et du maintien à domicile doit aussi être réformé et leur profession promue. Bien entendu, la lutte contre l'isolement doit constituer un pan non négligeable des actions à entreprendre. Selon une étude des Petits Frères des Pauvres de septembre 2021, 530 000 personnes âgées (de plus de 60 ans) seraient en situation de mort sociale,

c'est-à-dire sans - ou quasiment sans - contacts avec les différents cercles de sociabilité (cercle familial, amical, voisinage et réseaux associatifs).

Ce travail d'analyse et de perspectives devrait également conduire au renforcement de la recherche scientifique sur les maladies liées à la dépendance.

Ainsi donc, au-delà de la solidarité indispensable que la France a le devoir de témoigner envers nos aînés, faire du grand âge une grande cause nationale en 2023 permettrait d'avancer dans le sens d'une loi Grand âge en invitant le Gouvernement à revenir sur son abandon tel qu'annoncé en août 2022. Il convient également d'acter de la nécessité de financements nécessaires ; de favoriser le maintien à domicile ; et de revaloriser les métiers du soin.

Tous concernés par les enjeux du vieillissement, soyons solidaires et engagés collectivement pour concevoir la société de la longévité de demain !

PROPOSITION DE RESOLUTION

Article unique

L'Assemblée nationale,

Vu l'article 34-1 de la Constitution,

Vu l'article 136 du Règlement de l'Assemblée nationale, Considérant que la part des plus de 75 ans dans la population française aura doublé en 2050, en passant de 8% aujourd'hui à 16% demain ;

Considérant l'urgence de donner davantage de moyens à un secteur en grande souffrance par la revalorisation de métiers qui peinent à recruter ;

Considérant les cas de maltraitance de nos aînés dans certains établissements ;

Considérant que toute personne âgée doit pouvoir être accueillie au sein de structures dédiées dans des conditions confortables et avec l'accompagnement adéquat, de surcroît à un tarif juste ;

Considérant la nécessité de promouvoir le maintien à domicile dès lors que 87% de personnes âgées le souhaitent ;

Considérant l'enjeu de soutenabilité de notre système de retraite au regard du fait que la branche AS (assurance retraite) se dégrade entre le rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités (de 1,7 en 2019 à 1,3 en 2070) ;

Considérant qu'il convient d'allouer un budget conséquent, un cadre juridique adapté, et une trajectoire claire et définie de nos politiques publiques quant à la prise en charge de nos aînés ;

Considérant que le « Bien vieillir » doit être un objectif de salubrité public et une ambition prioritaire de notre société ;

*Invite le Gouvernement à **faire du grand âge une grande cause nationale en 2023***

Délibération N°23/01/24-03

- Retour sur les colis des aînés 2022 : 464 personnes concernées (75 ans et +)
 - Quantités distribuées colis simple : 252
 - Quantités distribuées colis couple : 106
 - Coût : 5607,97 € et 360,22 € de fournitures Patch Passion
 - Orientation pour fin 2023 : maintien du colis de Noël, sans la fabrication des pochons de chocolats

- Réflexion sur les boîtes SOS restantes : à qui les destiner ?
Commande de 600 boîtes, reste environ 280 boîtes à distribuer.
Faire une communication à afficher chez les professionnels de santé pour inviter les personnes intéressées à venir chercher une boîte SOS à la Mairie.
300 € don du Lions Club Talmont Jard et La Tranche

- Demande du correspondant mutuelle communale AXA qui souhaiterait intervenir en fin de CCAS (date à fixer) pour faire le point sur :
 - Le nombre de contrats signés, une centaine
 - Présenter un nouveau contrat sur la dépendance
 - Présenter une nouvelle convention communale à ce sujet (déjà mis en place sur Moutiers)

Accueil de M. DE FREITAS au prochain CA CCAS dès 14H30.

- Point sur les demandes d'aides sociales
- Autres dossiers appels à projets Conférence des financeurs 2023
Attention, les projets ne doivent pas être commencés avant de demander le financement via la Conférence des Financeurs.
- Point sur le minibus :
 - Arrivée de nouveaux chauffeurs : une réunion sera organisée prochainement par Mme JOUANE.
 - Entretien du minibus actuellement pris en charge par les ST. Voir si Florence pourrait s'en charger par ex. pour le CT, remise à niveau essence ...
Le Conseil d'administration maintient la responsabilité de l'entretien du minibus et le plein de carburant aux services techniques.
- Système anti-intrusion choisi à l'école : voir l'utilité pour le personnel de nuit à l'EHPAD.

Prochain Conseil d'Administration
23 Mars 2023 à 14H30 Salle du Conseil Municipal